



CST du 19 septembre 2023

En l'absence de Mme Rebottaro, Mr. Gattefin a assuré la présidence de la séance

Présents pour l'administration : DGS, DRHC, DGA – sociale

A l'ordre du jour : heures supplémentaires rémunérées, création et transformations de postes, fermeture partielle de la DRHC....

Dossier numéro 1 et 2 approbation des PV

DRHC : 3 Dossiers :

- Dossier 3 : ajustements organisationnels

Enième réorganisation de la DRH (la dernière remonte à juin) 3 création de postes et pour « *normalement* » améliorer le service rendu ; Au vu des dysfonctionnements constatés depuis des mois, nous espérons qu'**ENFIN ces** « créations » permettront une nette amélioration du « *processus Rh* » auprès des agents de la collectivité.

3 abstentions SNUTER18-FSU ; 2 POUR CGT (1) et liste commune(1)

- Dossier 4 : Déblocage du paiement des heures supplémentaires pour les agents de catégorie B (au-dessus indice brut 380) à la direction de la communication et du pôle mineurs non accompagnés

Comme prévu et dénoncé par le SNUTER18-FSU, la mise en place des 1607 et du badgeage a apporté son lot de dysfonctionnements et d'incohérences. A cela s'ajoute la volonté de la direction générale de ne plus payer des heures supplémentaires. Le résultat est sans appel ! Certains agents ne peuvent ni récupérer ni se faire payer des heures supplémentaires alors que leurs missions le justifient pleinement. Nous avons demandé si d'autres directions pourraient bénéficier de « déblocage » du fait d'activités le soir et des week-end. D'après la DRH « *rien n'aurait été remonté* »

Nous avons demandé si les 2 agents du pôle MNA bénéficiaient de la **NBI « horaires décalés »** au vu de leurs horaires de nuit, le soir... Réponse : **NON** ...pourtant d'autres la perçoivent...

5 POUR : (3) SNUTER18-FSU ; (1) CGT ; (1) liste commune

- Dossier 5-DRHC : proposition de fermeture le jeudi matin et accueil des usagers uniquement sur les plages fixes à la DRHC (09h-11h30 14h-16h) soit 4,5 h d'ouverture par jour !!!!

La DRH a tenté de justifier cette restriction des horaires d'ouverture et cette fermeture le jeudi matin (y compris service prévention), pour « *permettre* » aux « *conseillers RH* » de se « **concentrer sur leurs dossiers, éviter les interruptions de tâches et améliorer la qualité du service rendu aux autres directions...** » L'intention est louable... cependant bien d'autres agents sont concernés par le morcellement des tâches. Très peu d'éléments ont été transmis aux OS pour justifier cette modification difficilement entendable pour l'ensemble des agents.

Nous ne pouvons cautionner de reproduire « en interne » la destruction et la dégradation du service aux usagers comme cela a été mis en place dans certaines administrations depuis des années. Après ce débat, le président du CST a préféré retirer du dossier le volet restriction de l'accueil téléphonique et physique uniquement sur les plages fixes (9h-11h30 et 14h 16h). **Le SNUTER18-FSU a demandé une suspension de séance.**

Après concertation, **les OS ont fait une contreproposition et ont demandé une expérimentation de 6 mois avec un bilan, ce que le président du CST a accepté (ce qui est à souligner !)** Toutefois, **l'expérimentation se fera sur 9 mois et non 6 pour une fermeture le jeudi matin uniquement de l'ensemble des services de la DRHC). Nous serons très attentifs aux effets de cette fermeture.**

5 POUR : (3) SNUTER18-FSU ; (1) CGT ; (1) liste commune pour cette expérimentation

Dossier 6- création d'un poste de chargé forestier départemental rattaché au DGS

L'objectif est d'anticiper et de répondre au changement climatique avec la création d'un massif forestier « école » en, Sologne, avec la création d'un poste de technicien. Cette démarche nous a semblé intéressante. Pour autant, nous restons vigilants sur le coût financier pour la collectivité.

5 POUR : (3) SNUTER18 FSU ; (1) CGT (1) liste commune

Dossier7-DAP (direction des archives et patrimoine) : ajustements organisationnels

Transformation **attendue depuis longtemps** de 2 postes de catégorie C en B, et pleinement justifiée au regard de leurs fonctions d'une grande expertise. Le SNUTER18-FSU l'avait redemandé lors du CST de juin afin *de gommer l'iniquité salariale entre les agents*. Nous déplorons que ce type de transformation ne soit pas aussi rapide que dans les directions « fonctionnelles »...

Un bémol : un seul agent est actuellement sur liste d'aptitude ce qui signifie qu'un seul bénéficiera du passage en catégorie B en novembre 2023.

5 POUR : (3) SNUTER18-FSU ; (1) CGT (1) liste commune

Dossier 8-DRM (routes) : création d'un poste de chef de projet ingénierie départementale :

Renforcement de la mission avec la création d'un poste de chef de projet. Le chef de domaine sera, quant à lui, déchargé de sa mission d'ingénierie et pourra se recentrer sur ses missions.

3 POUR : (3) SNUTER18-FSU ; 2 abstentions (1) CGT (1) liste commune

Dossier 9-DFAJ (finances) : création d'un poste de technicien et changement de nom du service étude.

Ajustement opérationnels avec la « transformation » d'un poste de catégorie B en catégorie A ...

Rattachement d'un poste auprès du pôle stratégie budgétaire. Il y a des directions où les transformations de postes sont beaucoup plus rapides...Au vu du dossier les OS se sont abstenus.

5 abstentions : (3) SNUTER18-FSU ; (1) CGT ; (1) liste commune

DPMI : 2 Dossiers

-Dossier 10 – pérennisation du poste de sage-femme de coordination périnatale

Rien à signaler mais le SNUTER18FSU a de nouveau demandé l'attribution de véhicules de service dit de « remisage permanent » pour toutes les sages-femmes ; La nouvelle DGA a confirmé la nécessité de revoir l'attribution de ces véhicules de remisage permanent car cela n'est pas toujours justifié au regard des fonctions exercéesA suivre

5 POUR : (3) SNUTER18-FSU ; (1) CGT ; (1) liste commune

- Dossier 11-Modification de la répartition des secteurs avec un nouveau découpage des secteurs

4 POUR : (3) SNUTER18-FSU ; (1) liste commune ; 1 abstention (1) CGT

Direction Enfance Famille : 3 Dossiers

- Dossier 12- modification d'un poste

Un poste à temps complet de psychologue a été scindé en 2 postes à temps non complet pour faciliter le recrutement. L'agent actuellement en poste y est favorable.

4 POUR : (3) SNUTER18-FSU ; (1) liste commune ; 1 abstention (1) CGT

- Dossier 13- Ajustements organisationnels du service CRIP.

Transformation d'un poste d'encadrant technique en chef de service en accord, a priori, avec toute l'équipe.

4 POUR : (3) SNUTER18-FSU ; (1) liste commune ; 1 abstention (1) CGT

Contact : SNUTER18-FSU
snuter18.fsu@departement18.fr
02-48-25-44-44 / 06-58-70-46-32

LA FSU TERRITORIALE
engagé-es **AU QUOTIDIEN**

l'pns le 27/09/2023